



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2024-039**

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2024

Sommaire

CH LIBOURNE / Direction Générale

33-2023-12-01-00014 - 2024-8 - Délégation de signature Mme Sophie Zamaron
Biomédical (2 pages) Page 3

CHU DE BORDEAUX / SECRETARIAT GENERAL

33-2024-01-22-00030 - Décision de délégation de signature du directeur général -
GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - A. GOUYOU (2 pages) Page 6

33-2024-01-22-00031 - Décision de délégation de signature du directeur général -
GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - R. LABROUQUAIRE (2 pages) Page 9

33-2024-01-22-00032 - Décision de délégation de signature du directeur général -
GHT Alliance Gironde - CH Sainte-Foy-la-Grande - V. MARTIN (2 pages) Page 12

33-2024-01-22-00027 - Décision de délégation de signature du directeur général -
GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - F. BELOUARD (2 pages) Page 15

33-2024-01-22-00029 - Décision de délégation de signature du directeur général -
GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - G. PLATON (2 pages) Page 18

33-2024-01-22-00028 - Décision de délégation de signature du directeur général -
GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac - S. CASTAGNET (2 pages) Page 21

PREFECTURE DE LA GIRONDE / BEAG

33-2024-02-09-00008 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°
18-33-0251 - ROC ECLERC - Mérignac (2 pages) Page 24

33-2024-02-09-00009 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°
21-33-0284 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR - Eysines (2 pages) Page 27

33-2024-02-09-00010 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°
22-33-0084 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR - Parempuyre (2 pages) Page 30

33-2024-02-09-00011 - Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire n°
22-33-0157 - ROC ECLERC - Lormont (2 pages) Page 33

PREFECTURE DE LA GIRONDE / DCL - BEAG

33-2024-02-09-00007 - Arrêté portant création d'une habilitation dans le domaine
funéraire - Etablissement principal POMPES FUNEBRES FABER - n°24-33-0341 -
Cestas (33610) (2 pages) Page 36

PREFECTURE DE LA GIRONDE / DCL-BCL

33-2024-02-12-00002 - Arrêté préfectoral du 12 février 2024 portant composition
du conseil médical de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au centre
départemental de gestion de la Gironde ainsi que pour les collectivités non
affiliées en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (23 pages) Page 39

PREFECTURE DE LA GIRONDE / SIDPC

33-2024-02-13-00001 - Arrêté portant agrément de l'organisme de formation
SSIAP ALEPH EXPERTS (1 page) Page 63

CH LIBOURNE

33-2023-12-01-00014

2024-8 - Délégation de signature Mme Sophie
Zamaron Biomédical

Direction Générale
Pôle administratif – Fondation Sabatié

DECISION N° 2024 – 8

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Libourne, nommé par arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 22 mars 2018, en qualité de Directeur des centres hospitaliers de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande et de l'E.H.P.A.D. de Coutras, et installé dans ses fonctions le 1^{er} mai 2018,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire,

Vu le décret n°2016-524 du 27 Avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire,

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,

Vu la convention constitutive du Groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016,

Vu la convention de direction commune en date du 12 avril 2022 entre le Centre hospitalier de Libourne, le Centre hospitalier de Sainte Foy La Grande, le Centre Hospitalier de la Haute Gironde à Blaye et l'EHPAD Primerose à Coutras,

Vu la convention de direction commune en date du 15 décembre 2023 entre le Centre hospitalier de Libourne, le Centre hospitalier de Sainte Foy La Grande, le Centre Hospitalier de la Haute Gironde à Blaye, l'EHPAD Primerose à Coutras et l'EHPAD John Talbot à Castillon la Bataille,

Vu la convention de mise à disposition de Mme Sophie ZAMARON auprès du centre hospitalier de Bordeaux datée du 08 décembre 2022,

Vu la délégation de signature consentie à Mme Sophie ZAMARON dans le cadre de la mise à disposition susmentionnée, décision n°2023/024/DS en date du 28 juillet 2023 et décision n° 2023/025/DS.

DECIDE

ARTICLE 1: Madame Sophie ZAMARON assure l'intérim de Directeur du biomédical à compter du 09 octobre 2023.

ARTICLE 2 : En cas d'absence de Madame Sophie ZAMARON, l'intérim de ses fonctions sera assuré, pour la partie biomédicale, par Mme Nora EL MOHAMMADI, ingénieure responsable du service biomédical, qui reçoit délégation pour exercer son autorité sur les personnels du service biomédical. Elle reçoit également délégation pour signer, à titre subsidiaire, tout marché d'un montant inférieur à 40 000€ et tout bon de commande en exécution d'un marché dans la limite de 50 000€. Le contrôle et le suivi de la dépense sont assurés selon les procédures habituelles.

En cas d'absence simultanée de Madame Sophie ZAMARON et de Mme Nora EL MOHAMMADI, la même délégation est consentie à Madame Mana BERTRAND, ingénieure au service biomédical.

ARTICLE 3 : Madame Sophie ZAMARON rendra compte de ses délégations au Directeur lors d'entretiens hebdomadaires.

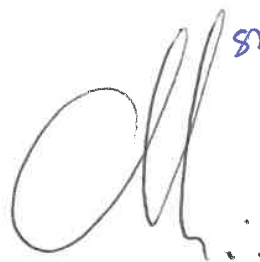
ARTICLE 4 : Délégation est donnée à Madame Sophie ZAMARON pour signer durant les seules périodes d'astreinte, en lieu et place du Directeur ou en cas d'indisponibilité du directeur normalement compétent :

- tous actes nécessaires à la continuité du service public et au respect du principe de continuité,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du Centre Hospitalier de Libourne.

ARTICLE 5 : La présente décision sera :

- transmise à Monsieur le Trésorier Principal de Cadillac
- transmise à Monsieur l'adjoint au Trésorier pour l'antenne de Libourne,
- transmise à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Foy,
- transmise à Monsieur le Trésorier Principal de Coutras,
- publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde,
- diffusée sur les sites Intranet et Internet du Centre Hospitalier de Libourne,
- affichée sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

Fait à Libourne, le 1^{er} décembre 2023



fs Le Directeur,

Christian SOUBE



CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00030

Décision de délégation de signature du directeur
général - GHT Alliance Gironde - CH
Sainte-Foy-la-Grande - A. GOUYOU

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux d'Allison GOUYOU, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de Sainte Foy la Grande ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Allison GOUYOU, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de Sainte Foy la Grande, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par
intérim

Alexis THOMAS



CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00031

Décision de délégation de signature du directeur
général - GHT Alliance Gironde - CH
Sainte-Foy-la-Grande - R. LABROUQUAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/037/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique ;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils.

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Romain LABROUQUAIRE, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Sainte-Foy-La-Grande, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par
intérim

Alexis THOMAS



CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00032

Décision de délégation de signature du directeur
général - GHT Alliance Gironde - CH
Sainte-Foy-la-Grande - V. MARTIN

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Vanessa MARTIN, adjoint administratif au centre hospitalier de Sainte Foy La Grande ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Vanessa MARTIN, adjoint administratif au centre hospitalier de Sainte Foy La Grande, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par
intérim

Alexis THOMAS



CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00027

Décision de délégation de signature du directeur
général - GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac
- F. BELOUARD

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/061/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Madame Fabienne BELOUARD, adjoint des cadres de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac ;

1/2

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Fabienne BELOUARD, adjoint des cadres de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique ;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par
intérim

Alexis THOMAS



2/2

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00029

Décision de délégation de signature du directeur
général - GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac
- G. PLATON

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2024/063/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de Mme Geneviève PLATON, cadre supérieur de santé de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Mme Geneviève PLATON, cadre supérieur de santé de l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la formation professionnelle continue :

- les marchés subséquents,
- les conventions de formation,
- les bons de commande pour les formations internes dans le cadre des marchés de formation du GHT.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par
intérim,



Alexis THOMAS

CHU DE BORDEAUX

33-2024-01-22-00028

Décision de délégation de signature du directeur
général - GHT Alliance Gironde - ESPASS Podensac
- S. CASTAGNET

DELEGATION DE SIGNATURE

N°2024/062/DS

Bordeaux, le 22 janvier 2024

Le Directeur général par intérim du centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35, L6132-1 à L6132-7, R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 janvier 2024 portant nomination au cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités de Monsieur Yann BUBIEN, en tant que directeur adjoint du cabinet ;
- VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024 portant désignation de Monsieur Alexis THOMAS en qualité de directeur général par intérim du CHU de Bordeaux (33) à compter du 12 janvier 2024 ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux de M. Stéphane CASTAGNET, attaché d'administration hospitalière à l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac ;

1/2

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à M. Stéphane CASTAGNET, attaché d'administration hospitalière à l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- les marchés publics relevant de l'urgence impérieuse telle que définie à l'article R2122-1 du code de la commande publique ;
- les marchés publics de fournitures courantes et de services pour lesquels le montant n'excède pas 40 000 € HT par an et par catégorie homogène, dans le respect des règles de computation des seuils

Article 2

Délégation est donnée à M. Stéphane CASTAGNET, attaché d'administration hospitalière à l'Etablissement et Service Public d'Accompagnement et de Soins aux Séniors de Podensac, pour signer, en lieu et place du directeur général par intérim du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde :

- les marchés publics concernant une opération de travaux (construction et/ou réhabilitation) d'un ouvrage d'un montant total inférieur ou égal à 2 000 000 € hors taxe. Ce montant s'apprécie globalement et inclut l'ensemble des marchés publics de travaux, de fournitures et de services tels que études, maîtrise d'œuvre, contrôles techniques...

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2024.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde et sur le site internet du CHU.

Le Directeur général par
intérim


Alexis THOMAS



2/2

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00008

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire
n° 18-33-0251 - ROC ECLERC - Mérignac



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections
et de l'Administration Générale**

**Arrêté portant modification d'une habilitation dans le domaine funéraire
de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST"
exploitée sous le nom commercial "ROC ECLERC" et située à Mérignac (33700)
- Transfert du siège social – Changement de dirigeant -**

- n° 18-33-0251 -

**Le Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral, en date du 22 janvier 2021, portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", dirigée par Monsieur Luc BEHRA en qualité de directeur général, dont l'établissement principal du siège social est exploité 8-14, avenue de la Somme à Mérignac (33) sous le nom commercial "ROC ECLERC" ;

VU les statuts modifiés de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", mis à jour le 26 juin 2023, suite aux décisions de l'associé unique, portant sur le transfert de l'établissement principal du siège social au 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33) ;

VU le procès verbal de décision de l'associé unique en date du 19 octobre 2023, portant sur la nomination du nouveau directeur général Monsieur Philippe LE DIOURON ;

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) mis à jour au 25 janvier 2024 ;

VU la demande, transmise par courriel le 29 janvier 2024 et complétée par courriel le 02 février 2024, relative à la modification de l'habilitation funéraire de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", représentée par Monsieur Philippe LE DIOURON en qualité de directeur général, et par laquelle

l'établissement principal du siège social a été transféré au 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33) ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise SAS précitée remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : L'article 1^{er}, de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2021, portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", est modifié ainsi qu'il suit :

L'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD-OUEST", représentée par Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général, dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), exploité sous le nom commercial "ROC ECLERC", 8-14, avenue de la Somme à Mérignac (33), et dirigé par Monsieur Vincent AUVREZ, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation
 - activité exercée en sous-traitance par une autre entreprise de thanatopraxie : D'UN MONDE A L'AUTRE THANATOPRAXIE – habilitation n° 22-33-0313,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le **18-33-0251** et reste valable jusqu'au **05 novembre 2024**,

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2021 demeurent inchangées,

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet – BP 947 – 33063 Bordeaux, soit par l'application informatique Télécours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et copie pour information à Monsieur le maire de la commune de Mérignac (33).

Bordeaux, le 09 FEV. 2024

Le préfet,

Pour le Préfet,

Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité


Thierry JAY

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00009

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire
n° 21-33-0284 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR -
Eysines



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections
et de l'Administration générale**

**Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire
de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST",
exploité sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIENOR",
- Chambre Funéraire -, à Eysines (33320).
- Changement de représentant légal -
- n° 21-33-0284 -**

**Le Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2021 portant habilitation funéraire de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", exploité à Eysines (33), sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIENOR" ;

VU la demande, transmise par courriel le 23 novembre 2023 et complétée le 18 janvier 2024 par laquelle l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), sollicite la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire, de l'établissement secondaire - Chambre Funéraire -, exploité 190, avenue de Saint Médard à Eysines (33), sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIENOR". Cette correspondance fait état de la nomination de Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général suite au départ de Monsieur Luc BEHRA,

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) à jour au 25 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que cet établissement secondaire remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

1/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

.../...

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Les mots "sous la direction de Monsieur Luc BEHRA" sont remplacés par les mots "sous la direction de Monsieur Philippe LE DIOURON",

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le : **21-33-0284**, et reste valable jusqu'au **1^{er} juillet 2026**.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et une copie pour information à Madame le Maire de la commune d'Eysines.

Bordeaux, le 09 FEV. 2024

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité



Thierry JAY

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00010

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire
n° 22-33-0084 - POMPES FUNEBRES D'ALIENOR -
Parempuyre



**Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire
de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST",
exploité sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIÉNOR",
et situé à Parempuyre (33290).**

- Changement de représentant légal -

- n° 22-33-0084 -

**Le Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2023 portant modification de l'habilitation funéraire, de l'établissement secondaire, exploité sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIÉNOR" à Parempuyre (33), dirigé par Monsieur Luc BEHRA en qualité de directeur général ;

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) de la SAS "FUNECAP SUD OUEST" mis à jour au 30 octobre 2023 ;

VU la demande, transmise par courriel le 23 novembre 2023 et complétée par courriel le 18 janvier 2024, par laquelle l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), sollicite la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire, de l'établissement secondaire exploité 4, avenue Philippe Durand Dassier à Parempuyre (33), sous le nom commercial "POMPES FUNÈBRES D'ALIÉNOR". Cette correspondance fait état de la nomination de Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général suite au départ de Monsieur Luc BEHRA.

CONSIDÉRANT que cet établissement secondaire remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2023 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Les mots "sous la direction de Monsieur Luc BEHRA" sont remplacés par les mots "sous la direction de Monsieur Philippe LE DIOURON",

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le : **22-33-0084**, et reste valable jusqu'au **21 juillet 2027**.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2023 demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et copie pour information à Madame le Maire de la commune de Parempuyre.

Bordeaux, le 09 FEV. 2024

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité


Thierry JAY

2/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00011

Arrêté portant modification de l'habilitation funéraire
n° 22-33-0157 - ROC ECLERC - Lormont



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections
et de l'Administration générale**

**Arrêté portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire
de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST",
exploité sous le nom commercial "ROC-ECLERC",
à Lormont (33310).**

- Changement de représentant légal -

- n° 22-33-0157 -

**Le Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2022 portant renouvellement de l'habilitation funéraire de l'établissement secondaire, de l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", exploité sous le nom commercial "ROC-ECLERC" à Lormont (33),

VU l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (Kbis) de la SAS "FUNECAP SUD OUEST" mis à jour au 30 octobre 2023 ;

VU la demande, transmise par courriel le 23 novembre 2023 et complétée par courriel le 18 janvier 2024 par laquelle l'entreprise SAS "FUNECAP SUD OUEST", dont le siège social est situé 19, allée James Watt Bâtiment B à Mérignac (33), sollicite la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire, de l'établissement secondaire exploité Lot 74 Ctre Cial des 4 Pavillons à Lormont (33), sous le nom commercial "ROC-ECLERC". Cette correspondance fait état de la nomination de Monsieur Philippe LE DIOURON, en qualité de directeur général suite au départ de Monsieur Luc BEHRA,

CONSIDÉRANT que cet établissement secondaire remplit les conditions pour bénéficier de la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

1/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral du 12 janvier 2022 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Les mots "sous la direction de Monsieur Luc BEHRA" sont remplacés par les mots "sous la direction de Monsieur Philippe LE DIOURON",

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée demeure le : **22-33-0157**, et reste valable jusqu'au **12 janvier 2027**.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 12 janvier 2022 demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et une copie pour information à Monsieur le Maire de la commune de Lormont.

Bordeaux, le 09 FEV. 2024

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité


Thierry JAY

2/2

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-09-00007

Arrêté portant création d'une habilitation dans le
domaine funéraire - Etablissement principal POMPES
FUNEBRES FABER - n°24-33-0341 - Cestas (33610)



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections
et de l'Administration Générale**

**Arrêté portant création d'une habilitation dans le domaine funéraire
de l'établissement principal, de l'entreprise Sarl "POMPES FUNEBRES FABER",
situé à Cestas (33610)
- n° 24-33-0341 -**

**Le Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Étienne GUYOT préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU le décret n°2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU les statuts à jour au 13 février 2023 de la Sarl "POMPES FUNEBRES FABER" et le bail commercial signé en date du 20 janvier 2023 pour le local situé 15, place du Chanoine Patry à Cestas (33) ;

VU l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis) ;

VU la demande, transmise par courriel le 05 février 2024, par laquelle Madame Alexandra FABER sollicite l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal, de son entreprise Sarl "POMPES FUNEBRES FABER", situé 15, Place du Chanoine Patry à Cestas (33) ;

CONSIDÉRANT que l'établissement principal, de l'entreprise Sarl précitée, remplit les conditions pour bénéficier de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

1/2

Article premier : L'établissement principal, de l'entreprise Sarl "POMPES FUNEBRES FABER", exploité 15, Place du Chanoine Patry à Cestas (33) par Madame Alexandra FABER, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation
- activité exercée par une entreprise de thanatopraxie : Sylvie COELHO "DC THANATOPRAXIE" – n°21-33-0193 (sous-traitance),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de corbillard,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée est le : **24-33-0341**,

Article 3 : La présente habilitation est accordée pour une durée de **05 ans (cinq ans)** à compter de la **date de signature du présent arrêté**,

Article 4 : Les véhicules de transports de corps avant et après mise en bière doivent faire l'objet d'une visite de conformité tous les trois ans au plus, selon le décret n°2020-750 du 16 juin 2020,

Article 5 : En application de l'article R.2223-63 du CGCT, toute modification dans les indications prescrites à l'article R.2223-57 du CGCT doit être déclarée dans un délai de deux mois à la Préfecture de la Gironde,

Article 6 : Pour la prestation fournie en sous-traitance, il appartient au bénéficiaire de la présente habilitation de s'assurer que l'entreprise intervenant en sous-traitance est bien habilitée pour l'activité concernée et remplit les conditions de capacités professionnelles requises,

Article 7 : La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, devra parvenir **complète** à la Préfecture de la Gironde au moins **deux mois avant** la date d'échéance,

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet – BP 947 – 33063 Bordeaux, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification à la requérante et copie pour information à Monsieur le maire de la commune de Cestas (33).

Bordeaux, le **09 FEV. 2024**

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité


Thierry JAY

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-12-00002

Arrêté préfectoral du 12 février 2024 portant composition du conseil médical de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées au centre départemental de gestion de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des collectivités locales**

Arrêté du 12 FEV. 2024

**portant composition du conseil médical de la Gironde siégeant pour les collectivités affiliées
au centre départemental de gestion de la Gironde ainsi que pour les collectivités non
affiliées en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique prise en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

VU le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'Etat), modifié par le décret n°2020-350 du 11 mars 2022

VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005, modifiant l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

1/23

fonctionnaires territoriaux affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (2^{ème} partie : Décrets en Conseil d'État)

CONSIDÉRANT la modification des représentants du personnel pour siéger à la formation plénière du Conseil Médical pour le Conseil départemental ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le conseil médical pour les collectivités territoriales affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et les collectivités non affiliées.

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Gironde

ARRÊTE

ARTICLE premier : La composition du conseil médical siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités suivantes :

- Bègles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Bordeaux Métropole
- Cenon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Gradignan et son Centre Communal d'Action Sociale,
- La Teste de Buch et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Libourne et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Lormont et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Mérignac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Pessac et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Saint-Médard-en-Jalles et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Talence et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Villenave d'Ornon et son Centre Communal d'Action Sociale,
- Le Conseil Départemental de la Gironde,
- La région Nouvelle-Aquitaine,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,

est fixée ***dans sa formation restreinte*** comme suit :

Président : Docteur Gilles FAIVRE

Médecins titulaires:

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Emmanuel FOURNIER
- Docteur Anne PEROT

Médecins suppléants:

- Docteur Patrice POUEYTO
- Docteur Fabrice BROUCAS
- Docteur Bruno LAPAQUELLERIE

ARTICLE 2 : La composition du conseil médical siégeant au titre des collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour les collectivités non affiliées est fixée ***dans sa formation plénière*** comme suit :

Président : Docteur Gilles FAIVRE

Médecins titulaires:

- Docteur Gilles FAIVRE
- Docteur Emmanuel FOURNIER
- Docteur Anne PEROT

Médecins suppléants:

- Docteur Patrice POUEYTO
- Docteur Fabrice BROUCAS
- Docteur Bruno LAPAQUELLERIE

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Christiane BOURSEAU
- Monsieur Roger BILLOUX

Suppléants : - Madame Nathalie LE YONDRE
- Monsieur Didier MAU
- Monsieur Marcel DURANT
- Madame Catherine VIANDON

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Monsieur Michel SANTOALALLA
- Madame Lysiane BERNIER

Suppléants : - Madame Karine LONGAIVE
- Madame Selvie LEGROS
- Madame Camille AFANGNIKE
- Madame Marguerite JOANNE

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Madame Céline GASSIN
- Monsieur Alain RIPEAU

Suppléants : - Madame Peggy PREBOT
- Monsieur Fabrice ROUILLON
- Madame Christine DEYRES
- non désigné à ce jour

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Monsieur Jérôme PARISSÉ
- Monsieur Florès PIVETEAU

Suppléants : - Monsieur Régis JULIAN
- Madame Isabelle GORONFLOT
- Madame Esther LOPEZ
- non désigné à ce jour

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

Ville et CCAS de BEGLES

Représentants de l'Administration

- Titulaires** :
- Madame Fabienne CABRERA
 - Monsieur Xavier FEDOU
- Suppléants** :
- Monsieur Marc CHAUVET
 - Monsieur Aurélien DESBATS
 - Madame Sadia HADJ ABDELKADER
 - Madame Sylvaine PANABIERE

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

- Titulaires** :
- Madame Marie MARTIAL
 - Monsieur Clément FAUCONNET
- Suppléants** :
- Madame Sabrina ELIAS
 - Madame Gaëlle GADEA
 - Monsieur Alexandre DELOMIER
 - Madame Emmanuelle FAURE-RICHARD

► Catégorie B :

- Titulaires** :
- Monsieur Vincent LAFAILLE
 - Madame Sandra ASTIER
- Suppléants** :
- Monsieur Olivier BEAUSSART
 - Monsieur Olivier VIGNAULT
 - Madame Sophie AUTEFAULT
 - Madame Maud SOURY

► Catégorie C :

- Titulaires** :
- Monsieur Vincent MEYRAT
 - Madame Wendy NOURI
- Suppléants** :
- Madame Elodie ARRIAGA
 - Madame Véronique DUBOURG
 - Madame Mama MAROC
 - Madame Laurie DAMBON

Ville et CCAS de BORDEAUX

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Véronique GARCIA
- Madame Delphine JAMET

Suppléants : - Madame Sylvie JUSTOME
- Madame Isabelle FAURE
- Madame Harmonie LECERF
- Monsieur Amine SMIHI

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Madame Murielle CADRA MILLERE
- Madame Stéphanie ANDRIEU

Suppléants : - Madame Karine PAUNOM
- Monsieur Gérald GOMEZ
- Monsieur Ronan DAUDE
- Monsieur Patrick ALVAREZ

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Monsieur Didier SAULE
- Monsieur Philippe LABEYRIE

Suppléants : - Monsieur Fabrice DUBERNET
- Madame Nathalie VIDEAU
- Madame Manuela BURGUES
- Monsieur Philippe MARTEAU

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Madame Patricia RENARD
- Madame Carole FELINE

Suppléants : - Monsieur Paul SOLEILLET
- Monsieur Philippe BRETAGNE
- Madame Corine RUIZ
- Monsieur Jérôme DESORTHES

BORDEAUX MÉTROPOLE

Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Madame Sylvie JUSTOME
- Madame Pascale PAVONE
- Suppléants** : - Madame Amandine BETES
- Madame Typhaine CORNACCHIARI
- Madame Anne LEPINE
- Madame Fatiha BOZDAG

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

- Titulaires** : - Madame Laurence MILLET
- Madame Michèle BOUCAU
- Suppléants** : -Monsieur Jean LACAVE
- Madame Anne SACRISTE
- Monsieur Jérôme PIGE
- Madame Patricia LEUILLIER

► Catégorie B :

- Titulaires** : - Monsieur Bruno MOUNISSENS
- Monsieur Guillaume CHARRON
- Suppléants** : - Madame Sandrine VERNEY
-Monsieur Eric SAMITIER
- Monsieur Clément PSAILA
- Madame Corinne BRUNET-CHECHI

► Catégorie C :

- Titulaires** : - Monsieur Didier CLION
- Madame Lamia ABBAD
- Suppléants** : - Monsieur Frédéric BELLOC
- Monsieur Jérôme BLANCHARD
- Madame Magali DAGUERRE
- Monsieur Laurent BERGEY

Ville et CCAS de CENON

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Marie HATTRAIT
- Monsieur Patrice CLAVERIE

Suppléants : - Monsieur Michaël DAVID
- Madame Laïla MERJOUÏ
- Monsieur Jean-Marc SIMOUNET
- Madame Fernanda ALVES

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Monsieur David DELHORBE
- Monsieur Moussa DIOP

Suppléants : - Monsieur Philippe ESCOUSSE
- Madame Valéry LEYVAL
- Madame Julie LANDREAU
- Monsieur Pierre LEFORT

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Monsieur Pierre PALLAS PALACIO
- Monsieur Bertrand GONZALEZ

Suppléants : - Madame Marie José MANO
- non désigné à ce jour
- Monsieur Stéphane SAVARY
- Madame Sandrine PEYSSARD

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Madame Sylvia BERNOS
- Madame Karine FEURTET

Suppléants : - Monsieur Bruno DA ROCHA
- Monsieur Farouk BOUZEMARENE
- Madame Angélique SCORDELLE
- Madame Sandrine LAFON

Ville et CCAS de GRADIGNAN

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Jean-Bernard LATOUR
- Madame Christine BAUDON

Suppléants : - Monsieur Ricardo GONZALEZ
- Madame Valérie MORIN
- Monsieur Jean-Jacques THÉAU
- Monsieur Jean-Marie TROUCHE

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Madame Ghislaine DIAZ
- Madame Katia BOUCHERIE

Suppléants : - Madame Suzanne GERVAUD
- non désigné à ce jour
- Monsieur Maxime ROUDIL
- Madame Florence YUSTE

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Madame Séverine LEPRIEUR
- Monsieur Guillaume RES

Suppléants : - Madame Marie COLLET
- Madame Isabelle LESAGE
- Monsieur Jean-Christophe TESTU
- Monsieur Jean-Marie VERBRUGUE

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Monsieur Jean-Paul TAUDIN
- Madame Sylvie FORGIT

Suppléants : - Monsieur Stéphane TONON
- Monsieur Martial SANCHEZ
- Monsieur Pierre LEVAILLANT
- Madame Jessica GARCIA

Ville et CCAS de LA TESTE DE BUCH

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Gérard SAGNES
- Madame Geneviève SECQUES

Suppléants : - Monsieur Bruno PASTOUREAU
- Madame Nathalie DELFAUD
- Madame Brigitte GRONDONA
- Madame Angélique TILLEUL

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Monsieur Laurent CACCIATORE
- Madame Valérie GASCOIN

Suppléants : - Madame Florence BONNIN
- Madame Mélina LETERRIER
- Madame Valérie BEDIN
- Madame Nathalie GEOFFROY

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Monsieur Jérôme MOUTON
- Madame Pascaline SABATIER

Suppléants : - Madame Danièle POLESE
- Monsieur Hugues SIVADE
- Madame Isabelle MIR
- Madame Adeline LAVOINE

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Monsieur Franck ARNAISE
- Madame Sandrine BRUN

Suppléants : - Monsieur Ronan DESCHEPPER
- Monsieur Olivier FAGNIOT
- Monsieur Christophe BRUN
- Monsieur Fabrice RICAUT

Ville et CCAS de LIBOURNE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Monique JULIEN
- Madame Marie-Noëlle LA VIE

Suppléants : - Monsieur Daniel BEUFILS
- Madame Laurence ROUEDE
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

► **Catégorie A :**

Titulaires : - Madame Florence FOURNIL
- Madame Marina DESTAND

Suppléants : - Non désigné à ce jour
- Non désigné à ce jour
- Madame Blandine MACHELON
- Monsieur Loïc MURVILLE

► **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur David ROUX
- Madame Sophie LESAGE

Suppléants : - Non désigné à ce jour
- Non désigné à ce jour
- Monsieur Patrick FOUCARD
- Monsieur Alain PLAISANCE

► **Catégorie C :**

Titulaires : - Madame Céline BOSSON
- Monsieur Jean-Marc DEROUET

Suppléants : - Madame Séverine FARADE
- Non désigné à ce jour
- Madame Céline PORTE
- Madame Patricia LAINE

Ville et CCAS de LORMONT

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Jannick MORA
- Monsieur Valdemar CAMARINHA FÉLIX

Suppléants : - Monsieur Tayeb BARAS
- Monsieur Jean-Claude FEUGAS
- Monsieur Philippe QUERTINMONT
- Monsieur Grégoric FAUCON

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Madame Catherine BELLEAUD
- Madame Emilie RUBIO

Suppléants : - Madame Alexia ANDRIEU
- non désigné à ce jour
- Monsieur Christophe ARPAILLANGE
- non désigné à ce jour

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Monsieur Fabrice CASAREGGIO
- non désigné à ce jour

Suppléants : - Madame Véronique GOURMANEL
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Monsieur Sébastien DE CORNUAUD MARCHETEAU
- Monsieur PHILIPPE Romuald

Suppléants : - Madame Sylvie SARAUD
- non désigné à ce jour
- Madame Catherine AMOREAU
- non désigné à ce jour

Ville et CCAS de MÉRIGNAC

Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Monsieur Gérard SERVIES
- Madame Marie-Christine EWANS
- Suppléants** : - Madame Mauricette BOISSEAU
- Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR
- Monsieur Joël GIRARD
- Monsieur Jean-Louis COURONNEAU

Représentants du Personnel

► **Catégorie A:**

- Titulaires** : - Madame Manon COURET
- Monsieur Thierry MARCHESSEAU
- Suppléants** : - Madame Christelle SERGENT
- Monsieur Yves LE BORGNE
- Madame Frédérique BERTE
- Madame Valérie QUESADA

► **Catégorie B :**

- Titulaires** : - Monsieur Jean-Marie DESCLAUX
- Madame Louna PRUD'HOMME
- Suppléants** : - Monsieur Philippe MASFRAND
- Madame Jeannette MARTIN
- Madame Maryline RACHE
- Madame Laurence GIRAUDET

► **Catégorie C :**

- Titulaires** : - Madame Nathalie SAINTOUT RODRIGUEZ
- Madame Stéphanie LEVERRIER
- Suppléants** : - Madame Sophie LARTIGUE-MEYNIEU
- Madame Adeline LE CORRE
- Monsieur Vincent LABATUT
- Madame Séverine GRANDCAMP

Ville et CCAS de PESSAC

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Madame Pascale PAVONE
- Madame Marie-Claire KARST

Suppléants : - Madame Marie-Céline LAFARIE
- Madame Stéphanie GRONDIN

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Monsieur Boris GARINEAU
- non désigné à ce jour

Suppléants : - Madame Véronique BOLOT-GEORGES
- Madame Marie-Laure HABERARD
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Madame Stéphanie LEROUX-POULET
- non désigné à ce jour

Suppléants : - Madame Stéphanie HAURIE
- Madame Dorothee JACQUES
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Madame Isabelle DUGARD
- Madame Sophie CORRE

Suppléants : - Monsieur Benoît TISSIER
- Madame Murielle MARTIN
- Madame Lætitia GASQUET
- Madame Marie-Laure LASBARRERES

Ville et CCAS de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Monsieur Bernard CASES
- Madame Françoise FIZE
- Suppléants** : - Madame Cécile POUBLAN
- Madame Karine GUÉRIN
- Monsieur Bruno CRISTOFOLI
- Madame Cécile MARENZONI

Représentants du Personnel

► **Catégorie A :**

- Titulaires** : - Madame Frédérique NOEL
- Madame Florence FALGUEYRET
- Suppléants** : - Madame Emmanuelle THAVARD
- Monsieur Thibault CARPENTIER
- Madame Elodie ROMBY
- Monsieur Marc CAMPY

► **Catégorie B :**

- Titulaires** : - Madame Delphine CHATAIGNIER
- Madame Isabelle DUVERGE
- Suppléants** : - Monsieur Thierry AZNAR
- Madame Isabelle GUIONNEAU
- Madame Stéphanie LEGROS
- Madame Sandra JOLLY

► **Catégorie C :**

- Titulaires** : - Monsieur Patrice PETIOT
- Madame Valérie SEGUIN
- Suppléants** : - Madame Isabelle TAUZIN
- Monsieur Laurent LEDREO
- Madame Marie MULLIER
- Monsieur Richard BALESTRAT

Ville et CCAS de TALENCE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Mathieu JOYON
- Madame Laetitia THOMAS-PITOT

Suppléants : - Monsieur Vincent BESNARD
- Monsieur David BIMBOIRE
- Madame Brigitte SERRANO-UZAC
- Madame Maud DUMONT

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Monsieur Patrick PERSILLON
- Monsieur Olivier CALEY

Suppléants : - Madame Nadia PACHA
- Monsieur Nicolas ALLEMANDOU
- Madame Julie MUNOZ SOTO
- Madame Véronique BRETIGNY

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Madame Françoise ISSARTIER
- Madame Mélanie SALA

Suppléants : - Monsieur Tristan RATIER
- Madame Natacha PAQUIER
- Monsieur Mohamed SABER
- Madame Zouina LAMAIRIA
-

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Monsieur Olivier LONDRES
- Madame Yolande TOURE

Suppléants : - Madame Marie-Pierre CASSIN CAILLOU
- Madame Magalie BORDES
- Madame Camille KOUA N DOUA
- Monsieur Alexandre SANCHEZ

Ville et CCAS de VILLENAVE D'ORNON

Représentants de l'Administration

- Titulaires** : - Madame Bernadette REYNIER
- Madame Brigitte BEAU-PONCIE
- Suppléants** : - Monsieur Jean-Claude GUICHEBAROU
- Monsieur Joël RAYNAUD
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

- Titulaires** : - Monsieur Valentin BLANCHARD
- Monsieur Hervé GANDOLFI
- Suppléants** : - Madame Karine DAVID
- Madame Lou EYHERAMAONO

► **Catégorie B** :

- Titulaires** : - Madame Isabelle MAILLE
- Monsieur Cyril LABOUDIGUE
- Suppléants** : - Monsieur Stéphane BRUYERE
- Madame Emilie BARBE
- Monsieur Laurent LADEVEZE
- non désigné à ce jour

► **Catégorie C** :

- Titulaires** : - Monsieur Bruno MINVIELLE
- Madame Pascale NEVES
- Suppléants** : - Madame Ghislaine SORIGNET
- Non désigné à ce jour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la Gironde

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Monsieur Christophe VIANDON

Suppléants : - Monsieur Dominique VINCENT
- Monsieur Alain CHARRIER
- Monsieur Philippe DUCAMP
- Monsieur Bernard GARRIGOU

Représentants du Personnel

► **Catégorie A** :

Titulaires : - Monsieur Brice BUISSON
- Madame Patricia PARISI

Suppléants : - Monsieur Manuel HANEUSE
- Madame Frédérique TAICLET
- Monsieur Jacques MESSAGER
- Monsieur Emmanuel VILLALPANDO

► **Catégorie B** :

Titulaires : - Madame Fabienne LESBATS
- Monsieur Patrick AUDEBERT

Suppléants : - Monsieur Christophe DUCOS
- Madame Armelle DEAU
- Monsieur Martin DESCHAMPS
- Monsieur Bruno RIOS

► **Catégorie C** :

Titulaires : - Monsieur Daniel MARTIN
- Madame Marie-Paule MOYA

Suppléants : - Madame Laurence BOTTECCHIA
- Madame Myriam BONNIN
- Madame Wafaa EWEIDA
- Monsieur Philippe SARRAUTE

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Dominique ASTIER
- Madame Sandrine HERNANDEZ

Suppléants : - Madame Stéphanie ANFRAY
- Monsieur Frédéric MELLIER
- Monsieur Philippe CHAGNIAT
-

Représentants du Personnel

► **Catégorie A :**

Titulaires : -Madame Anne Gaëlle GUILLAUME
- Monsieur Arnaud MARQUES

Suppléants : - Monsieur Jean DORTIGNACQ
- Madame Agnès BRAHIM-GIRY
- Monsieur Damien MONCASSIN
- Madame Caroline BARTHE

► **Catégorie B :**

Titulaires : - Madame Nathalie BONNEAU
- Madame Cyrille GRANIER

Suppléants : - Madame Sophie BANOS
- Madame Catherine FICHEUX
- Madame Inès RASSINOX
- Monsieur Redwan LOUHMAZI

► **Catégorie C :**

Titulaires : - Madame Valérie LAINE
- Monsieur Erick POMMIER

Suppléants - Madame Christelle HILLAIRET-LANDRE
- Monsieur Christophe PORTIER
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES
INCENDIE ET SECOURS**

SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Représentants de l'Administration :

Titulaires : - Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur Alain CAZABONNE
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Madame Corinne MARTINEZ
- Madame Karine MESMOULIN

Représentants du Personnel

► **Catégorie A :**

Titulaires : - Monsieur Nicolas CONTÉ
- Monsieur Jérémy BERNARD

Suppléants : - Monsieur François CASTAING
- Madame Stéphanie MARTIN
- Monsieur Benoît ISNER
- Monsieur Julien DULAU

► **Catégorie B :**

Titulaires : - Monsieur Anthony DI BEZ
- Monsieur Stéphane BENOIST

Suppléants : - Monsieur David DEVAL
- Monsieur Stéphane SERVAJEAN
- Monsieur Yvan DUBOURDEAU
- Monsieur Christophe HANSEL

► **Catégorie C :**

Titulaires : - Monsieur Nicolas DELPIT
- Monsieur Laurent MENAGE

Suppléants : - Monsieur Anthony PONS
- Monsieur Alexandre RIPOCHAUD
- Monsieur Yannick CHAUMARD
- Monsieur Mickael LE VOUEDEC

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Médecin –Chef départemental du SDIS 33 :

Titulaire : - Monsieur Philippe BOUFFARD
Suppléant : - Monsieur François PANTALONI

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Marc VERMEULEN
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur David BAUDOUR
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE

Représentants du Personnel

► **Chefs de Centre**

Titulaires : - Monsieur Alain INESTA

Suppléants : - Monsieur Michaël FRATTINI
- Monsieur Nicolas FORCET

► **Membres S.S.S.M**

Titulaires : - Monsieur Gilles GUEDJ

Suppléants : - Madame Francine MORANDIERE

► **OFFICIERS**

Titulaires : -Monsieur Cédric GIRON
-Monsieur Didier FEGE

Suppléants : - Monsieur Eric VERGNE
- Monsieur Olivier. BOIDIN

► **ADJUDANTS**

Titulaires : - Monsieur Fabien GACHET

Suppléants : - Monsieur Eric MARSALOUX

► **SERGENTS**

Titulaires : - Monsieur Cédric FRANCOIS

Suppléants : - Monsieur Olivier BOUCHER

► **CAPORAUX**

Titulaires : - Madame Jennifer POULON

Suppléants : - Monsieur David RUIZ

► **SAPEURS 1ere CLASSE**

Titulaires : - Monsieur Lionel REY
- Monsieur Marc PUIGCERVER

Suppléants : - Madame Marion THILLOU
- Monsieur Pascal BONIN

NON SAPEURS-POMPIERS

Représentants de l'Administration

Titulaires : - Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Nathalie LACUEY

Suppléants : - Monsieur Alain CAZABONNE
- Monsieur Arnaud ARFEUILLE
- Madame Corinne MARTINEZ
- Madame Karine MESMOULIN

Représentants du Personnel

► Catégorie A :

Titulaires : - Madame Sophie WEBER
- non désigné à ce jour

Suppléants : - Madame Marianne CHIROLEU
- Monsieur Frédéric LEBON
- non désigné à ce jour
- non désigné à ce jour

► Catégorie B :

Titulaires : - Madame Naïma SEHLI
- Monsieur Eric LERALLU

Suppléants : - Madame Sylvie DESMOULIN
- Madame Sylvie LANSSADE
- Madame Nelly PINEL
- Madame Marion LAMOTHE

► Catégorie C :

Titulaires : - Monsieur David MENDOZA
- Madame Nathalie CHAVATTE

Suppléants : - Madame Christelle BARSOULET
- Monsieur Laurent KWIECINSKI
- Madame Jennifer LATORRE
- Monsieur Eric MARSALOUX

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dont le secrétariat du conseil médical est placé sous l'autorité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté du 7 novembre 2023 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr"

Bordeaux, le

12 FEV. 2024

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale

Aurore CE BONNEC

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2024-02-13-00001

**Arrêté portant agrément de l'organisme de formation
SSIAP ALEPH EXPERTS**



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sécurités
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Section des Risques Bâtimentaires

**Arrêté
portant agrément de l'organisme de formation SSIAP
ALEPH EXPERTS**

Le Préfet de la Gironde

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 122-17, R 123-11 et R 123-12 ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des E.R.P. et des I.G.H., notamment l'article 12 ;

VU la demande d'agrément présentée par la **SARL ALEPH EXPERTS** pour dispenser la formation pour les niveaux 1, 2 et 3 de qualification SSIAP en date du 27 février 2023 ;

VU l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 1^{er} février 2024 ;

CONSIDÉRANT que le dossier présenté comporte l'ensemble des pièces demandées à l'article 12 de l'arrêté du 2 mai 2005 susvisé, en particulier la liste des formateurs et les conventions de mise à disposition des lieux de formation ou d'exercices sur feu réel ;

SUR PROPOSITION du chef du service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

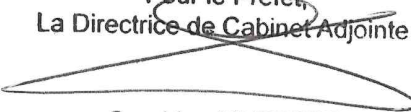
ARTICLE 1 : Le centre de formation **ALEPH EXPERTS** portant le numéro de déclaration d'activité 11755632875, domicilié 127 boulevard de la Plage à ARCACHON, représenté par M. Bruno MERCIER et disposant d'une attestation d'assurance responsabilité civile contractée auprès de la MMA IARD Assurances Mutuelles depuis le 24 novembre 2022, est agréé pour dispenser la formation aux niveaux 1, 2 et 3 de qualification SSIAP, sous le numéro d'ordre **33-28**.

ARTICLE 2 : Cet agrément est renouvelé pour **une durée maximale de 5 ans** à compter de la date de prise d'effet du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le centre de formation **ALEPH EXPERTS** est inscrit sur la liste des organismes de formation agréés dans le département de la Gironde, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

ARTICLE 4 : Le directeur de cabinet du préfet de la Gironde et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour.

Bordeaux, le **13 FEV. 2024**
Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Directrice de Cabinet Adjointe,


Sandrine MUZOTTE

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

1/1